

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 19 juin 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 13 juin 2025 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Marie DUCATTEAU, Audrey DASSONNEVILLE, Aurélie DESQUENNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Laura NAESSENS, M. Laurent GHEYSSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard CAUDAL (à Mme Annie HUS), Mme Dorothee GENASI (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Martin LEPOUTRE), M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS (à M. Xavier BASSELET), Mme Béatrice LAURENCEL (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Francine VANCAEYZEELE (à Mme Laura NAESSENS), M. Philippe LEMPIRE (à M. Bernard JEAN BAPTISTE)

Absents excusés : M. Vincent DELANNOY, M. Nicolas CARLIN, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 25-2-5

Intercommunalité

Mission Emploi Lys Tourcoing

Convention de contribution

Rapport de Mme Annie HUS,
Conseillère Municipale déléguée

Conformément à notre politique d'aide à l'emploi, la commune de Bondues fait partie des membres constitutifs de la Mission Emploi Lys Tourcoing.

Il nous appartient de valider les modalités régissant le versement de notre cotisation à la Mission Emploi Lys Tourcoing.

C'est dans ce but que nous vous soumettons la convention ci-jointe fixant ces modalités et le montant de la cotisation 2025 et vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'exercice courant.

Travaux Préparatoires
Commission 5 du 5 juin 2025

Vote à l'unanimité

La commune
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire



M. Pierre DELZENNE
Conseiller Municipal délégué
Secrétaire de séance



CONVENTION DE CONTRIBUTION ENTRE LA VILLE DE BONDUES ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Entre: La Ville de BONDUES,
Hôtel de Ville - 16, place Abbé Bonpain 59910 BONDUES représentée par son Maire,
Monsieur Patrick DELEBARRE,
ci-après dénommé « la Ville de BONDUES », d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
85 rue des Ursulines, 59200 TOURCOING
Représentée par son Président, Monsieur Olivier CANDELIER,
ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;
Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de BONDUES aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 31 484,95€.

Cette contribution annuelle couvrira une partie des charges de personnel et de fonctionnement afférentes aux trois dispositifs portés par la Mission Emploi Lys-Tourcoing (Mission Locale, PLIE et Maison de l'Emploi). Le cas échéant, tout ou partie de cette somme pourra être mobilisée en contrepartie du Fonds Social Européen (FSE) afin de financer les actions destinées au public ciblé par ces dispositifs.

Article 3 Versement de la contribution

La contribution s'effectue par mandat administratif.

Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de BONDUES désignés à participer à ses instances conformément à ses Statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

Article 5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 6 Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 7 Litiges

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

Fait en 2 exemplaires originaux à Tourcoing, le : 20 juin 2025

Pour la Ville de BONDUES :



Patrick DELEBARRE
Maire

Pour la Mission Emploi
Lys-Tourcoing :

Olivier CANDELIER
Président

direction@tamell.fr

03 20 28 82 20

Siège social : 85 rue des Ursulines, 59200 Tourcoing

 Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Cofinancé
par l'Union
européenne